

**VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE**  
**Délibération du Conseil municipal n° 2026-04-045**  
**Séance du 29 avril 2026**

**Objet : Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la Zone de Berret**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	2	3

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

VOTE	Contre : 0
Unanimité	Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 23 avril 2026.

**Conseillers municipaux présents :** Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaétan CALLEJON, Margaux BERGONZI, Jean-Louis MORELLI, Olivier ROUX, Trinité BODI, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Chantal LEPREVOST, Anthony LACONI, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Sylvie EVENOU, Jean-Louis FOUSSAT, Christine MUCCIO, Michèle FOND-THURIAL, Christian BAUME, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Ludivine COSTA procuration à G. CALLEJON, Huguette LEVEQUE procuration à P. LIANES

**Conseillers municipaux absents :** Jade SICARD, Jean-Pierre NAVARRO, Maxime COUSTON

**Secrétaire de séance :** Christine DEY

**Objet : Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la Zone de Berret**

Le budget retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 211 175,22 €, et en investissement à la somme de 211 175,22 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

**A. Les recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux opérations d'ordre pour 211 175,22 € qui représente le stock final (chapitre 042).

Les recettes d'investissement correspondent aux opérations d'ordre pour 91 175,22 € correspondant au stock initial, et un emprunt d'équilibre à hauteur de 120 000 €.

**B. Les dépenses**

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2026 s'élèvent à 211 175,22 € :

- 120 000 € pour l'achat du matériel et les travaux d'aménagement sur la zone (chapitre 011)
- 91 175,22 € pour les opérations d'ordre (chapitre 042)

En dépenses d'investissement, le montant proposé est de 211 175,22 € :

- 211 175,22 € pour les opérations d'ordre

L'ensemble des propositions au BP 2026 est retracé dans le document annexé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

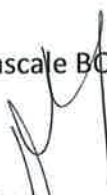
Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 du Budget Annexe de la Zone de Berret, équilibré en fonctionnement à la somme de 211 175,22 €, € et en investissement à hauteur de 211 175,22 € tous mouvements confondus (réel et ordre) ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 avril 2026

Le Maire,  
Madame Pascale BORDES



La secrétaire de séance,  
Madame Christine DEY



*La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*